Commission Territoriale d'organisation et d'arbitrage

Compte rendu de réunion N°26 du Lundi 12 Mai 2025

Personnes présentes :

Johan BORELLI, Christophe ZICCHINA, Léa RUTILY, Laurence BRIGATO

Assiste : Marie-Luce CASILI

1. Courriers reçus :

- **Courrier du HAC concernant une demande de dérogation pour faire jouer des joueuses nées en 2008 en Coupe de Corse Nationale 3F** → Refus de la CTOA
- **Courrier du HBCB concernant un dysfonctionnement informatique concernant la FDME** → la CTOA accuse bonne réception de la FDME et a procédé à l'enregistrement sur Gest'hand.
- **Courrier de l'AJC concernant un dysfonctionnement informatique concernant la FDME** → la CTOA accuse bonne réception et attend le retour des clubs. Merci au club de l'AJC de nous retourner, dans l'attente, les scores des matchs.

2. Arbitrage :

La CTOA accuse réception de 3 rapports d'arbitres.

Transmission à la commission de discipline après validation de la CTA.

3. Anomalies :

DATE	RENCONTRE	CATEGORIE	ANOMALIE	DECISION CTOA
11-05-2025	HBCB - HAC	N3F	Le secrétaire n'est pas membre du club visiteur	La CTOA inflige une pénalité financière au club HAC

L'ensemble des demandes des clubs doivent faire l'objet d'un mail depuis la boite standardisée du club, vers celles de la CTOA ligue Corse :
Compétition : 5500000.coc@ffhandball.net
Arbitrage : 5500000.cta@ffhandball.net